

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
En an . . . . .	35 fr.
Si mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Avril 1874.

## LETRE DU GÉNÉRAL DU TEMPLE.

Le *Novelliste Breton* a publié la lettre sui-  
vante du général du Temple :

Paris, 2 avril 1874.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier d'insérer  
dans votre journal le compte-rendu suivant  
de la situation. Aux différentes époques où  
je l'ai faite elle était grave, mais il y avait  
quelque ressort chez ceux qui étaient char-  
gés de la dominer. De grands principes les  
guidaient, ils se tournaient vers Dieu, ils  
pensaient à leur roi. Maintenant on vit au  
jour le jour, sans but, sans espoir, sans plus  
penser au Vicaire du Christ, qui prie là-bas  
pour nous, sans plus s'inquiéter de ce noble  
rejeton de nos rois qui attend là-bas en exil  
volontaire.

On danse, surtout en Carême, on refuse  
30,000 francs pour tous les presbytères de  
France, un franc par presbytère, on retranche  
des millions à l'armée, à la marine, on  
les donne au théâtre. Le gouvernement n'at-  
taque pas la religion, oh non ! mais il montre  
grande amitié à ses plus violents persécuteurs  
et donne ainsi adhésion officielle à  
tous les méfaits commis.

On envoie, au lieu d'un ministre, un am-  
bassadeur près de ces petits tyrans suisses,  
sans doute pour les récompenser de leur vio-  
lation des traités envers nous au sujet de nos  
coreligionnaires. On dîne chez M. Nigra, on  
va retirer l'*Orénoque*, dernière marque de  
sympathie à la plus imméritée, à la plus  
grande infortune de ce siècle. Pourvu que ce  
ne soit pas le signal de quelque catastrophe !  
Le gouvernement ne favorise pas le mal, oh  
non ! Mais le mal chemine, et chaque élec-  
tion, comme la fumerolle d'un feu souter-  
rain, annonce que la mine se charge. Elle  
éclatera comme toujours, au grand étonne-  
ment des habiles, qui disparaîtront au jour  
du danger.

Le gouvernement ne pense qu'à vivre. Il  
est plus occupé de surveiller la presse catho-  
lique et monarchique qu'à supprimer les  
feuilles radicales qui ont souvent à le louer  
dans les mesures qu'il prend et continuent  
de répandre ainsi leur venin quotidien. Un  
principe seul, le principe d'autorité, pour-  
rait nous sauver, et les hommes qui devraient  
donner l'exemple de la soumission n'en veu-  
lent pas, et ils veulent que le peuple soit  
soumis, sans haine et sans envie. Ils attri-  
buent la situation aux mauvais écrits, qui ne  
feraient rien sans les mauvais exemples. Ils  
ne savent pas, ils veulent l'ignorer, que l'ab-  
négation de leur part engendrerait chez le  
peuple dévouement et patience, qui sont  
le genre d'abnégation de ceux qui n'ont  
rien.

En ce moment le parti monarchique se ré-  
duit pour la lutte à quelques hommes. Par-  
mi les autres monarchistes et catholiques,  
quelques-uns, étonnants de candeur, sont  
toujours contents. Le Saint-Père spolié, em-  
prisonné, serait demain martyrisé, un usur-  
pateur occuperait le trône de France, qu'ils  
fréquenteraient les bourgeois du premier,  
qu'ils courraient aux fêtes du second, tou-  
jours dans l'espoir d'obtenir quelque chose,  
pour le bien de leur cause à coup sûr, tou-  
jours en attendant l'occasion de défendre

l'un, de rappeler l'autre, en s'occupant du  
reste à toutes tentatives dans ce but ne ve-  
nant pas d'eux-mêmes.

A Bordeaux, ils donnaient le nom de Ré-  
publique au gouvernement. Lors de la cons-  
titution Rivet, ils appelaient M. Thiers pré-  
sident de la République, au grand étonne-  
ment des républicains. Dieu, sans eux, au  
24 mai, nous tirait d'un danger, mais comme  
ils ont su en profiter ! Depuis, ces monar-  
chistes ont donné le pouvoir pour sept ans à  
un autre que leur roi légitime, sans doute  
pour le rappeler plus tôt ? Non, ils se sont  
ainsi vengés de ce qu'il prétendait ne pas  
être le roi de leur coterie. Ils travaillent  
maintenant activement à constituer la Répu-  
blique, tout en s'étonnant que le peuple de-  
viennne républicain. Ils veulent deux cham-  
bres à cette République, ils pousseront le  
dévouement jusqu'à se mettre de la chambre  
haute, si les événements leur en laissent le  
temps. Ils ne peuvent cesser de fréquenter  
ceux qui, cent fois, les ont trompés ; se  
trompant eux-mêmes chaque jour, ils se  
croient toujours habiles et n'ont de colère  
que contre leurs collègues qui, obéissant à  
leur foi et à leur conscience, au milieu de  
ce désarroi général, sans prononcer un mot,  
paraissent les blâmer.

Le plus grand nombre, tristes, silencieux,  
suivant par habitude, par lassitude, la ma-  
jorité, cet être impersonnel, irresponsable,  
capable de toutes les faiblesses, pour ne pas  
dire plus, attend passivement la fin de leur  
mandat.

Je vais sans doute soulever de nouvelles  
colères, et j'y gagnerai quelques calomnies  
de plus, mais qu'ai-je à me plaindre ? Ils  
font bien, ces catholiques, insulter par un  
journal officieux le malheureux Saint-Père,  
abandonné de tous les gouvernements de la  
terre ; ils vont bien, ces monarchistes, de  
porter en porte, médire de leur roi, et ils s'é-  
tonnent que le peuple devienne républicain  
et athée ! Si je soulève des colères, ils sou-  
lèvent mon indignation. Je puis leur laisser  
les places, les honneurs, mais je ne puis  
supporter qu'ils perdent mon pays. Tout en  
faisant comme toujours abnégation de moi-  
même, sans être un David et fussent-ils des  
Goliath, ah ! que je serais heureux, au prix  
de ma vie, de montrer ce que peut, ce que  
doit faire un champion de Dieu pour le salut  
de la patrie !

Dans ce moment une nouvelle campagne  
commence. Tout en travaillant à gagner le  
centre gauche il s'agit, pour s'assurer le vote  
des lois constitutionnelles, et surtout de la  
Chambre haute, qui permettrait, croit-on,  
de mater l'autre, il s'agit, dis-je, de rallier  
l'extrême droite encore un peu énermée de  
l'échec de son candidat à la questure, un  
peu irritée de l'échec donné à ses espérances  
monarchiques par la lettre présidentielle. Le  
mot de conciliation (lisez duperie pour l'ex-  
trême droite) est dans toutes les bouches, et  
dans sa candeur habituelle la droite, tou-  
jours dans l'espoir de les gagner à sa cause,  
va encore se fier à ces hommes qui n'ont fait  
que la jouer.

Des propos habilement répandus, comme  
ceux qui ont conduit Mgr le comte de Cham-  
bord à Versailles, laissent entendre que  
quelques concessions pourraient amener la  
reprise d'une entente désirable ; concessions  
toujours demandées à leur prince, bien en-  
tendu, par ces hommes qui se croient le  
droit de parler au nom de la France. Quand  
toutes les méfiances seront dissipées, les  
pourparlers bien engagés, le jour du vote  
arrivera, un message comminatoire viendra  
forcer la main aux indécis, et le tour sera

joué. Les journaux officieux chanteront  
alors : *Quand on n'a pas ce que l'on aime, il  
faut aimer ce que l'on a.*

L'union est prêchée partout, elle va l'être  
encore plus, à cause des élections dernières,  
même par les journaux légitimistes ; c'est  
l'ordre des sages, des habiles, comme s'il  
pouvait y avoir profit pour les trompés de  
fréquenter les trompeurs, pour la vérité de  
se mêler à l'erreur. Le bureau des réunions  
est de nouveau constitué, le bureau des du-  
pes pour l'extrême droite, qui ne peut pas  
comprendre que ce n'est pas, quand on a la  
planche de salut, en courant après ceux qui  
nagent ça et là, au milieu du naufrage de tou-  
tes les convictions, que l'on se sauve et qu'on  
les sauve, mais en se cramponnant à cette  
planche et leur tendant la main. Autrement  
l'on se noie avec eux.

Mais pendant ce temps, le plateau de la  
balance divine, celui du mal, se charge de  
toutes les convoitises du peuple et de celles  
de ces hommes qui, plus fortunés, devraient  
donner le bon exemple et ne donnent que  
celui d'une ambition insatiable, l'autre se  
vide de quelques bonnes œuvres, gâtées  
qu'elles sont par l'adhésion à la plus grande  
iniquité de ce monde, la spoliation à Rome,  
froïdement méditée et accomplie, du patri-  
moine des pauvres, fruit des charités sécu-  
laires et universelles de la chrétienté.

Qui donc peut croire, sans être athée,  
qu'un pareil crime, une pareille complicité,  
puissent rester sans châtiement ? Un jour,  
que Dieu seul connaît, à la lueur du pétrole,  
au crépitement des balles, aussi clairement  
que l'étréscillante inscription de Babylone,  
paraîtra le jugement de Dieu. J'ai annoncé à  
l'avance que les dernières tentatives de fu-  
sion ne réussiraient pas, j'annonce que cel-  
les-ci n'aboutiront pas, car il n'y a que ruse  
d'un côté, faiblesse de l'autre ; de plus, il  
est trop tard.

Dieu, comme l'a si bien dit un écrivain  
chrétien, s'était levé ; il s'est assis et va lais-  
ser les événements se dérouler. Le temps  
n'est plus aux bavardages, il est à l'action.  
Puisse l'Assemblée comprendre quels sont  
ceux qui doivent entreprendre résolument  
la grande tâche de rappeler le roi, de sauver  
le pays. Je ne suis pas prophète, cependant  
jusqu'ici j'ai vu la vérité. C'est que, n'atten-  
dant rien des hommes, je m'en rapporte plus  
à Dieu pour m'éclairer, à ma conscience  
pour me guider, qu'à tous les sophismes pa-  
lementaires, et que je n'ai peur que de mal  
faire. Or, en défendant en tous lieux, en  
tous temps, ma religion et ma patrie, je suis  
sûr de bien faire.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur,  
l'assurance de ma considération la plus dis-  
tinguée.

F. DU TEMPLE,  
député d'Ille-et-Vilaine.

## Chronique générale.

On assure que plusieurs membres de la  
commission de permanence, en présence  
des documents insérés au *Journal officiel*, se-  
raient rendus chez M. Buffet pour lui de-  
mander de convoquer d'urgence cette com-  
mission.

Dans la discussion de la loi dont M.  
Depeyre recommande aux procureurs géné-  
raux d'assurer le respect, voici ce que disait  
le vice-président du conseil, M. le duc de  
Brogie :

M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL. — On nous  
a demandé si la durée des pouvoirs ainsi établis  
constituait un régime provisoire ou un régime  
définitif. Notre réponse sera bien simple, elle est  
tirée des textes mêmes de la proposition : rien n'est  
changé aujourd'hui aux conditions actuelles, rien  
que la durée, le reste est renvoyé aux lois consti-  
tutionnelles. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. RENÉ BRICE. — Je demande la parole.

M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL. — *L'Assem-  
blée jugera dans sa sagesse et d'après le rapport de  
sa commission constitutionnelle, si l'état des partis  
permet un gouvernement définitif ou si l'on vaut mieux  
maintenir, sous un gouvernement plus durable et  
plus fort, une trêve sérieusement respectée qui  
amène la conciliation par l'apaisement.* (Très-  
bien ! très-bien ! à droite et au centre droit.)

M. LÉON GAMBETTA. — Je demande la parole.

M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais, je  
le répète, *tout ceci ne fait pas partie de la discus-  
sion actuelle et viendra avec les lois constitu-  
tionnelles.*

Ces déclarations ont été répétées à peu  
près dans les mêmes termes par le même  
orateur dans la séance du 18 mars dernier,  
en réponse à l'interpellation de M. Challe-  
mel-Lacour. Il convenait de les mettre en  
regard de la nouvelle circulaire du garde  
des sceaux.

\*\*

La *Liberté* a reçu du ministère de l'inté-  
rieur le communiqué suivant :

La *Liberté*, dans son numéro du 8 avril, a con-  
testé le caractère irrévocable des pouvoirs que la  
loi du 20 novembre a conférés pour sept ans au  
maréchal de Mac-Mahon ; elle se sert notamment de  
cette expression : « L'inamovibilité des pouvoirs du  
maréchal, c'est l'abdication de l'Assemblée. »

La même assertion a été reproduite dans une let-  
tre adressée au rédacteur de la *Liberté*, et insérée  
dans le numéro de lundi.

Un tel langage est formellement contraire au texte,  
comme à l'esprit de la loi du 20 novembre, et expo-  
serait les journaux qui persévéraient à le tenir à  
des mesures répressives, que le gouvernement dé-  
sire éviter.

\*\*

On lit dans l'*Univers* :

A propos du Communiqué qui vient d'être adres-  
sé à l'*Union*, il n'est pas inutile de remarquer qu'il  
y a trois jours le *Français* contenait contre ce jour-  
nal et d'autres organes de la droite une véritable  
dénonciation. On y a fait droit, et le *Français* doit  
être satisfait.

C'est le cas de rappeler qu'au mois de janvier la  
*Presse* avait pareillement dénoncé l'*Univers* et pa-  
reillement obtenu satisfaction. Les journaux offi-  
cieux ont vraiment un beau rôle, et ils ont sujet  
d'en être fiers !

\*\*

Il y a, en ce moment, beaucoup d'allées et  
de venues dans les régions politiques. Les  
pourparlers sont très-actifs entre divers  
membres des deux centres pour arriver à la  
fameuse jonction dont on parle tant de-  
puis quelques semaines.

Les négociateurs agissent en leur nom per-  
sonnel, mais leurs efforts sont connus de  
tous les principaux intéressés.

Il y a dans le cabinet au moins deux mem-  
bres qui seraient assez disposés à appuyer  
le projet de fusion des centres, si la question  
se posait officiellement. Ces deux ministres,  
qu'il est inutile de désigner plus clairement,  
ont, dans la dernière réunion du conseil,

exposé à leurs collègues des idées très-nettes et très-pratiques sur la situation créée au gouvernement par les violentes attaques des organes de l'extrême droite, tant de Paris que des départements.

L'un d'entre eux s'est, dit-on, montré disposé à faire cesser ces polémiques irritantes par les moyens que la loi met entre les mains du gouvernement.

Les idées conciliatrices ont prévalu, après une vive discussion, et il faut s'en féliciter, car les rigueurs contre la presse n'ont jamais eu de bons résultats.

Le gouvernement veut agir par la persuasion; ses organes publient des articles très-adroits pour adjoindre la droite de ne pas dissoudre la majorité du 24 mai par des démarches imprudentes.

D'autre part, une note officieuse affirme que le maréchal de Mac-Mahon est décidé à gouverner avec le concours des hommes modérés de tous les partis.

Ce sont là des symptômes qu'il est bon de ne pas perdre de vue d'ici à la rentrée de la Chambre.

Les députés bonapartistes, déclarant qu'ils voteront tous contre la loi électorale, proposeront l'appel au peuple qui sera rejeté et se rallieront à la demande de dissolution.

Les journaux ont consacré plusieurs articles à la circulaire de M. Depeyre, dont nous avons donné le texte hier.

L'Assemblée nationale l'approuve complètement :

« Nous ne blâmerons jamais le gouvernement de se montrer jaloux de son droit et sévère dans les applications qu'il en fera. Ce sera le seul moyen de lui prouver qu'il existe et qu'il comprend l'étendue de son mandat. »

La Patrie n'est pas moins satisfaite. Voici ce qu'elle dit :

« En résumé, cette journée est bonne pour l'autorité du maréchal, c'est-à-dire qu'elle est bonne pour la tranquillité de la France. Devant une décision clairement manifestée, les arguties devront cesser, et elles cesseront, de gré nous l'espérons, de force s'il était nécessaire, comme le dit fort bien M. Depeyre. »

Le Pays et le Français louent l'esprit conservateur qui anime la circulaire, et la Gazette de France écrit :

« Il n'est permis à personne de dire que les pouvoirs du maréchal n'ont pas été prorogés pour sept ans. Voilà tout. Le reste est du domaine de la discussion. »

Le Standard a publié la dépêche suivante :

« Il y a lieu de croire qu'un changement de ministère suivra, s'il ne la précède pas, la réunion de l'Assemblée. La nécessité d'une alliance entre le centre droit et le centre gauche, afin de remplir le vide fait dans la majorité conservatrice par la sécession des légitimistes et des bonapartistes est généralement admise. Il est probable que le duc de Broglie, obstacle à cette alliance, se retirera. S'il ne donne pas sa démission avant le 12 mai, on croit qu'il sera renversé, une fois la Chambre réunie. Il est à remarquer que certains journaux semi-officiels laissent entendre maintenant qu'ils représentent la politique du président, et non celle du ministre de l'intérieur. Cette attitude donne lieu de supposer que, pour affermir le septennat, le maréchal de Mac-Mahon n'hésitera pas à jeter M. de Broglie par-dessus bord. »

On remarque que ces informations concordent avec le fond des informations publiées par le Courrier de Bruxelles, lesquelles, dans leur ensemble, n'ont pas été démenties par l'Agence Havas. On remarque de même que, dans une lettre à la Décentralisation, M. le comte Rampon, tout en démentant le fait d'une audience particulière qu'il aurait eue du maréchal, ne conteste pas les démarches du centre gauche près de la présidence. C'était la pensée contenue dans la note de l'Agence Havas, et la dépêche du Standard ne fait que la préciser.

M<sup>r</sup> Mabille, évêque de Versailles, est parti pour Rome, et on assure qu'il s'y rend

avec une mission ayant trait à la nouvelle circonscription des diocèses de Strasbourg, Metz et Nancy.

Le cardinal archevêque de Cambrai va partir pour Rome. Son départ paraît se rattacher à un projet annoncé de la fondation de deux grandes universités catholiques, quand la liberté de l'enseignement aura été votée par l'Assemblée. Une de ces universités serait établie dans le Nord, l'autre dans l'Ouest, à Angers.

M<sup>me</sup> la duchesse d'Isly, veuve du maréchal Bugeaud, vient de mourir à Excideuil (Dordogne). Elle était âgée de 76 ans.

Nous lisons dans la Patrie :

Voici un détail touchant l'affaire de la Société des gens de lettres.

Aux noms de Félix Pyat, de Jules Vallès, de Pascal Groussel et de Razoua, il convient d'en ajouter un cinquième, celui du citoyen Benjamin Gastineau, lequel s'était emparé de la Bibliothèque au nom de la Commune.

Si les trésors littéraires que renferme le palais des Quatre-Nations n'ont pas été brûlés par le pétrole, ce n'est pas la faute de celui-là.

La Mazarine devait être brûlée comme le Palais-Royal, comme les Tuileries, comme l'Hôtel-de-Ville, comme la Légion-d'Honneur, comme tant d'autres édifices qui étaient l'honneur et l'ornement de la capitale.

Comment les lettrés tiendraient-ils donc à garder parmi eux un homme qui avait détruit la perte de 200,000 volumes ?

Benjamin Gastineau, du reste, s'est rendu justice en prenant la fuite de bonne heure et en se faisant ouvrier cordonnier en Belgique.

Si le Figaro est bien informé, à la suite du différend soulevé entre le ministère et la société des gens de lettres, et dont nous avons à divers reprises entretenu nos lecteurs, un grand nombre des littérateurs qui faisaient partie de la société ont pris la résolution de donner leur démission. Ils constitueront une société nouvelle, dans laquelle ne seront admis que de véritables gens de lettres.

Il nous paraît désirable que la société des gens de lettres se transforme, ainsi que l'annonce le Figaro; mais, d'après nos informations, la chose serait loin d'être aussi avancée qu'il le dit, et nous croyons qu'il a pris son vœu pour un fait à la veille de s'accomplir.

C'est au mois de mai prochain que les conseils généraux devraient être renouvelés partiellement; le gouvernement examine s'il ne faudrait pas ajourner ces élections.

Il y a actuellement 286 députés faisant partie des conseils généraux; 146 appartiennent aux fractions de la gauche et 140 aux fractions de la droite. Un certain nombre de chaque catégorie figure parmi les conseillers sortants.

Joseph Henry, qui avait été condamné en 1846 à la peine de mort par la cour des pairs pour avoir tiré un coup de pistolet sur le roi Louis-Philippe, mais dont la peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité et qui était parvenu à s'évader, vient de mourir à New-York dans la misère.

Une dépêche d'Ajaccio annonce que le prince Napoléon est arrivé dans cette ville. On assure que les conseillers généraux bonapartistes de la Corse, à la suite d'une circulaire du prince Napoléon les invitant à être exacts aux séances, ont résolu de s'absentir de paraître au conseil général.

Le curé Santa-Cruz a traversé Paris pour se rendre en Belgique.

Dans le Constitutionnel, Bachaumont, à propos de l'expiration du délai d'inscription sur les registres de l'armée territoriale, gourmande les Français de la décadence en termes sévères. Nous voulons espérer

qu'il y a beaucoup d'exagération dans sa philippique; mais, il y a bien du vrai aussi :

« La France n'a plus l'âme guerrière, et c'est surtout sur les jambes des autres que lui plaît à présent le pantalon garance. La campagne de 1870 a montré d'une façon terrible cette transformation peu à peu survenue dans le tempérament de la nation : nous avons été vaincus là non par le manque d'hommes, d'argent ou de canons, mais simplement parce que nous avons perdu notre esprit militaire... »

Depuis 1845, que nous pratiquons l'essai de la mécanique parlementaire, un travail systématique et patient a été poursuivi contre les instincts de ce pays-ci. Il était brave, généreux, étourdi, léger, il avait toutes les qualités de ses défauts.

On lui fait croire qu'il est raisonnable, et il déraisonne; parleur, et il bavarde; publiciste, et tout citoyen se croit le devoir d'avoir son journal; industriel, et il joue à la Bourse; économiste, et tous les domestiques se sont mis à voler pour flatter les caisses d'épargne; artiste, et l'on ne donne de primes qu'au plagiat des anciens maîtres; colon, et il ne fait pousser en Algérie que l'état de siège; militaire toujours, et il n'y a de militairement organisé que les conseils de guerre.

Tous les politiques auxquels la France a été livrée depuis l'avènement du parlementarisme ont lutté contre ses penchants naturels pour lui donner des vertus menteuses.

On l'a corrompu par le sentiment de l'intérêt individuel, par la peur, par l'égoïsme.

Autrefois il y eut des croyances religieuses, plus tard du fanatisme guerrier. A présent il y a le culte de l'argent, et les seules actions qu'on admire sont celles qui donnent des dividendes.

Heureusement, d'illustres exemples sont là qui donnent tort à cette boutade pessimiste.

Mais, il faut prendre garde à nous et retenir « notre âme guerrière » ou du moins ce qui nous en reste.

## Nouvelles extérieures.

### ALLEMAGNE.

En Allemagne, l'accord entre le gouvernement et la majorité du Parlement, au sujet de la loi militaire, paraît complètement établi. Les bases de la transaction sont : fixation pour une période de sept ans, au lieu de douze, de l'effectif militaire au chiffre de 401,000 hommes.

Tout le parti national-libéral et une grande partie du parti progressiste s'étant ralliés à cette solution, on peut considérer le conflit comme terminé.

### AUTRICHE.

La discussion sur les nouvelles lois confessionnelles préparées par le gouvernement autrichien est ouverte à la Chambre haute.

Dans la première séance, cinq évêques ont pris la parole contre le projet. Une dépêche adressée au Daily News contient le résumé de leurs discours. Le cardinal Rauscher a qualifié le projet de « honteuse imitation de l'exemple donné par l'Allemagne de faire primer le droit par la force. Il viendra un jour, s'est écrit l'éminent prélat, où la Prusse se repentira amèrement de ses attaques contre l'Eglise. »

Le cardinal prince de Schwartzemberg a dit que de telles lois sont une violation des garanties constitutionnelles offertes à la liberté de conscience. L'évêque de Brixen a prêté que « les bills ecclésiastiques produiront un schisme dans l'Eglise. » La première séance a été interrompue par un regrettable incident : M. le baron de Lichtenfels s'est évanoui pendant son discours. La suite de la discussion générale a été, en conséquence, renvoyée à une autre séance.

### ROME.

Rome possède en ce moment un certain nombre d'étrangers de distinction dont les faits et gestes sont devenus d'une utilité incomparable pour les reporters à bout de nouvelles.

Nous avons donc le baron de Rothschild, qui a de fréquentes conférences avec Minghetti et le ministre des travaux publics.

Peut-être préparent-ils quelque nouvel emprunt.

Nous avons aussi Alexandre Dumas, auquel on prête toute sorte de projets. Mgr Mabille, évêque de Versailles, est arrivé, il est descendu à l'hôtel de la Minerve, où se trouve déjà Mgr Maret.

Rome possède aussi dans son sein le prince et la princesse de Tour et Taxis. La princesse est sœur de l'impératrice d'Autriche. Un instant on avait cru qu'elle avait été chargée d'une mission spéciale auprès de Sa Sainteté par son beau-frère l'empereur. Mais il n'en est rien. Cette noble princesse est venue pour faire confirmer ses enfants par le Saint-Père. La cérémonie aura lieu dimanche prochain. Ces jeunes enfants, au nombre de quatre, dont deux garçons et deux filles, assistaient l'autre matin à l'audience du Saint-Père et ont demandé la bénédiction de Sa Sainteté, afin de pouvoir se préparer dignement à recevoir le sacrement des forts.

### ESPAGNE.

Loin d'éclaircir la situation, les dernières dépêches d'Espagne la rendent de plus en plus obscure. Le maréchal Serrano, que les dépêches avaient fait partir pour Madrid, n'a pas quitté Castro-Urdiales. Il ne paraît plus être question du convenio. La reprise des hostilités aurait même déjà eu lieu, d'après une dépêche officielle émanant du quartier général, si le mauvais temps ne s'y était opposé.

Où se trouve la vérité au milieu de ces nouvelles contradictoires ? C'est ce qu'il semble assez difficile de dire. Cependant nous tenons de source certaine que Bilbao est à bout de ressources, et que la ville assiégée sera contrainte de capituler dans le courant de cette semaine, si, d'ici là, le maréchal Serrano ne trouve moyen d'enlever, non-seulement San Pedro de Abanto, mais encore la triple ligne de fortifications et de tranchées que les carlistes ont établie entre San Pedro et Bilbao.

Nous détachons d'une correspondance adressée d'Espagne au Bien public de Gand les lignes suivantes qui donnent l'état numérique des forces dont disposent aujourd'hui les deux partis en lutte :

Dans les provinces Basques et la Navarre, les carlistes ont plus de 50,000 hommes, près de 2,000 chevaux et 77 canons; cette armée, qui porte le nom de l'Armée catholique et royale du Nord, est commandée par Charles VII en personne, aidé du maréchal Elio, chef de la plus illustre famille d'Espagne, celle des Ezpaleta. L'armée du Nord est divisée en trois ou quatre corps bien distincts : La division du Guipuzcoa commandée par le général Cerrallos qui surveille les lignes de San-Sébastien; l'armée de Navarre forte de 10,000 hommes et divisée en deux divisions, Rada et Valles; son commandant est Marlinéz; enfin l'armée de Bilbao, la plus forte de toutes, qui occupe la Biscaye et fait le siège de Bilbao.

Dans l'Aragon, la Catalogne, Valence et Murcie, il existe une armée de 35,000 hommes et 4,000 chevaux, commandée par S. A. R. l'infant Don Alphonse, frère du roi; elle porte la dénomination d'Armée du Centre.

L'armée de l'Ouest ou des Galices, Léon, Asturies, est forte de 8 à 10,000 hommes au plus; elle est commandée par le général Don Regina de Vera, gouverneur des Galices, au nom du roi Charles VII.

Dans le centre et le midi, il y a des forces carlistes qui opèrent au nombre de 5 à 6 mille hommes, ce qui donne un total de 99 mille hommes, 8,000 chevaux et 97 canons.

L'armée du gouvernement de Madrid compte à peu près pour toute l'Espagne 130 à 135,000 hommes avec 200 canons et 15 mille chevaux. Le gouvernement de Serrano a un autre avantage : il dispose du gouvernement, c'est-à-dire des ressources de l'Etat, des chemins de fer, arsenaux, forts, etc., etc. De là, pour les carlistes, la nécessité de mieux s'organiser que leurs adversaires et d'attendre des canons, de monter une cavalerie, etc., avant de marcher sur Madrid et de traverser les plaines où les serranistes, grâce à leurs ressources, auraient sur eux l'avantage.

Mais si Serrano a sur les troupes royales ces avantages, il a aussi des désavantages dont le premier est de garder les grandes villes, telles que Barcelone, Valence, Séville,

Cadix, etc., où il faut au moins garder 2,000 hommes de garnison, pour tenir les communs en respect. Le second, c'est que le Trésor est à peu près à... sec et que, pour faire la guerre, il faut des écus. Enfin, ce qui est plus grave, l'armée républicaine est démoralisée. Encore un échec comme celui du 27 mars, et elle passera à l'état de mythe. Quant à l'administration républicaine, c'est le plus pitoyable gâchis qu'on puisse imaginer.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel contient un décret déclarant d'utilité publique l'établissement des chemins de fer d'intérêt local ci-après :

1° De la limite du département de Maine-et-Loire, dans la direction de Baugé, au Mans, par La Flèche, Malicorne et la Suze;

2° De La Flèche à Sablé;

3° De la limite du département de Loir-et-Cher, vers Vendôme, à Château-du-Loir;

4° De Pont-de-Braye à Saint-Calais;

5° De La Flèche à la limite du département de Maine-et-Loire, vers Angers.

Un autre décret déclare d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de Machecoul à la Roche-sur-Yon, avec embranchement sur Saint-Gilles-sur-Vic.

Le journal le Soir publie la nouvelle suivante :

« Une dépêche d'Angers annonce que les chefs du radicalisme de Maine-et-Loire sont partis pour Paris vendredi. On attribue la cause de ce départ aux élections prochaines de ce département. »

Quels sont, en Anjou, les chefs du radicalisme, dit l'Union de l'Ouest, et comment vont-ils à Paris pour connaître le candidat qui doit représenter le mieux la fièvre et indépendante démocratie de notre département ?

Espérons que le journal du radicalisme angevin nous donnera les noms des chefs et nous renseignera sur leurs voyages ; car la dignité, la sincérité démocratique exige que les électeurs angevins, et non un comité de Paris, choisissent leur candidat.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler — au moment où les conseils de révision viennent de commencer leurs opérations — que les jeunes gens de la classe 1872 qui ont été, l'année dernière, ajournés à un nouvel examen, soit parce qu'ils n'avaient pas à cette époque la taille de 1 m. 54 exigée par la loi, soit parce que leur complexion n'était pas assez forte, doivent avoir soin cette année de se présenter de nouveau devant le conseil de révision qui siégera dans le canton où ils ont été précédemment inscrits.

M. le ministre de la guerre a, en effet, décidé que s'ils ne répondraient pas à la convocation qui leur sera prochainement adressée dans ce but, ils seraient, après les délais prescrits par les règlements, déclarés aptes au service actif.

Les courses de Poitiers auront lieu cette année le dimanche 17 mai.

Les engagements se feront le vendredi 15 mai, à 3 heures du soir, à la mairie de Poitiers.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui voyagent en chemin de fer d'éviter de s'appuyer contre les portières des voitures.

C'est à la suite d'une semblable imprudence qu'une femme qui se rendait à Tours, lundi soir, par le train de Bordeaux, est tombée sur la voie ferrée à un kilomètre environ de la gare ; dans sa chute, elle eut le bras fracturé.

Une centenaire vient de mourir à Poitiers : c'est la veuve Louise Martineau, demeurant à Monthernage. Elle s'est éteinte âgée de près de 101 ans, dans la pleine jouissance de toutes ses facultés.

Dimanche a eu lieu à Nantes l'élection d'un conseiller général dans le canton de la Chapelle-sur-Erdre. Il y avait deux candidats en présence : MM. de Labrosse, légitimiste, et Rivron, conservateur.

Le nombre des votants a été de 2,352.

M. de Labrosse a été élu par 1,296 voix. M. Rivron en a obtenu 4,056.

Des abus et des désordres s'étant commis au Mans à l'occasion de divers enterrements civils, le maire du Mans vient de prendre l'arrêté suivant :

Le maire de la ville du Mans, chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1794 ;

Vu les décrets des 23 prairial an XII, 4 thermidor an XIII et 48 mai 1806 ;

Vu l'article 44 de la loi du 18 juillet 1837 ;

Vu les rapports de M. le commissaire central, en date des 15 et 23 mars courant ;

Considérant que les enterrements civils servent de prétexte à des rassemblements qui affectent le caractère des manifestations politiques et qui, en agitant ou égarant les esprits, peuvent devenir l'occasion de troubles et de désordres ;

Que ces manifestations, accompagnées de discours contenant souvent des allusions politiques et plus ou moins malveillantes à l'égard de la religion, offensent le respect dû à la mémoire des morts en même temps qu'elles blessent les convenances et les sentiments de la majorité de la population ;

Qu'il importe, en conséquence, de réglementer les enterrements civils par des dispositions légales spéciales,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Lorsqu'un enterrement civil devra avoir lieu, les parents du défunt ou, à défaut de parents, ses amis seront tenus d'en faire la déclaration à la mairie, vingt-quatre heures à l'avance.

Art. 2. Le cortège de ces sortes d'enterrements devra toujours suivre la ligne la plus directe pour se rendre de la maison mortuaire au cimetière ; l'heure de l'enterrement sera toujours fixé par l'administration.

Art. 3. Aucune allocution, aucun discours ne pourra être prononcé dans l'intérieur du cimetière, sans l'autorisation préalable de l'autorité municipale.

Art. 4. La demande d'autorisation sera faite par écrit et déposée à la mairie avec une copie exacte du manuscrit du discours, douze heures au moins avant la cérémonie ; cette demande sera signée de la personne qui devra le prononcer et indiquera ses nom, prénoms, qualité et demeure.

Art. 5. Le nombre des personnes accompagnant le cortège ne pourra jamais dépasser deux cents.

Art. 6. Il ne pourra être fait aucune quête dans les cimetières ou à leurs abords, ni sur la voie publique, qu'en vertu d'une autorisation régulière et préalable de l'autorité.

Art. 7. Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois.

Art. 8. M. le commissaire central est chargé d'assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Fait et arrêté à l'Hôtel-de-Ville, au Mans, le 4 avril 1874.

Le maire, J. SINGER.

Vu et approuvé :  
Le Mans, le 4 avril 1874.

Le préfet, TASSIN.

Depuis la mort de M. Beulé, tous les journaux, grands et petits, ont entretenu leurs lecteurs de cet homme si remarquable, dont le nom est digne de figurer au rang des plus glorieux qu'ait produit notre pays.

Voici les quelques lignes publiées par la Revue, gazette des lettres, du monde, des arts et de l'industrie :

« Que M. Beulé fût ou non un homme politique, cela m'importe d'autant moins que je n'ai pas ici à l'apprécier dans ce caractère. Mais comme citoyen de la République des lettres, il m'appartient et je puis dire en toute conscience que la France vient de perdre une de ses étoiles.

« Ecrivain aussi sobre qu'élegant, savant de premier ordre, il était ce qu'on peut nommer un homme complet. Brillant normalien, professeur de rhétorique à vingt-deux ans, fatigué de la pédagogie, comme About, Sarcey, Assolant et tant d'autres, il se fit admettre à l'école d'Athènes, et c'est là que ses aptitudes archéologiques se manifestèrent dans toute leur plénitude.

« De la patrie de Périclès, il rapporta dans ses cartons le fameux escalier de l'Acropole, enfoui depuis vingt siècles, et qui lui servit à escalader tous les degrés de l'illustration.

« Le ministre de l'instruction publique

l'attacha bientôt à son cabinet ; la chaire d'archéologie à la Bibliothèque lui fut confiée ; le Journal des Savants et la Revue des Deux Mondes s'honorèrent de sa collaboration ; l'Académie des inscriptions et belles-lettres et celle des beaux-arts l'admirent dans leur sein ; un prix biennal de 20,000 francs fut fondé expressément pour lui.

« Cette simple nomenclature en dit assez, et je n'ai qu'un mot à ajouter : M. Beulé, enlevé dans l'âge précis de l'expansion de ces qualités si rarement réunies dans un seul et même individu, est mort trop tôt pour le monde des lettres, pour le monde savant et surtout pour son pays dont il était l'honneur et l'espoir. — Hippolyte Vattemare. »

L'Armorique dit qu'un singulier procès va avoir lieu en police correctionnelle, à Saint-Brieuc. Il s'agit de deux employés du chemin de fer de l'Ouest qui, se disputant entre Guingamp et Saint-Brieuc, ont fait arrêter le train en pleine voie pour vider une querelle.

## Faits divers.

Il y a cinq ans, le 14 mai 1869, une explosion épouvantable terrifiait les habitants du quartier Saint-Michel. Les maisons n<sup>os</sup> 2 et 4 de la place de la Sorbonne, au rez-de-chaussée desquelles se trouvaient les ateliers et le laboratoire de la fabrique Fontaine, venaient de sauter.

L'accident fut terrible : M. Bal, chimiste préparateur de la maison, M. Dautresmes, commis de l'extérieur, M. Rendu, commis du magasin, et enfin M. Fontaine fils, furent tués sur le coup et leurs cadavres déchiquetés furent projetés par morceaux dans les maisons voisines.

Les lambeaux du corps de M. Dautresmes furent retrouvés aplatis le long de la boutique d'une blanchisseuse.

Quant à celui de M. Bal, il était allé se broyer sur un banc à l'autre bout de la place et formait sur le trottoir une bouillie sanglante. Enfin, des débris humains furent retrouvés dans les maisons voisines ; à l'hôtel du Périgord, notamment, une main mutilée, passant par la fenêtre brisée, vint frapper au visage une femme qui s'évanouit.

Du magasin et du laboratoire, il ne restait rien, rien que des murs lézardés et noircis par le feu. Enfin, de nombreux blessés étaient relevés et portés dans les hôpitaux.

Après une pareille catastrophe, dit le Figaro, qui coûtait à M. Fontaine une partie de sa fortune et la vie de son fils unique, il semblait que le malheureux chimiste eût payé sa dette à la fatalité. Il n'en est rien, et voici ce que nous apprenons :

L'avant-dernière nuit, une immense colonne de flammes éclairait Passy, Auteuil et Javel. C'étaient les magasins de produits chimiques de la maison Fontaine qui brûlaient, à Billancourt.

Les flammes, diversement colorées par les ingrédients de toute sorte renfermés dans les magasins, reflétaient dans la Seine leurs tons rouges, verts, bleus, etc.

La population des quartiers environnants accourut, et en quelques instants les pompiers de Boulogne, Auteuil, Billancourt, Saint-Cloud, etc., arrivaient et attaquaient l'incendie. Par une mesure de prudence dont nous ne saurions trop louer MM. Billault et Billaudet, successeurs de M. Fontaine, mesure que leur conseillait du reste le précédent de la place de la Sorbonne, toutes les substances explosibles et dangereuses se trouvaient enfermées dans une cave entièrement séparée des autres constructions de l'usine. Il n'y avait à redouter aucun danger de ce côté.

A une heure du matin, on a été maître du feu. Mais les magasins et les marchandises qu'ils contenaient étaient entièrement détruits. C'est une perte de 400,000 fr.

Les ateliers sont heureusement restés intacts. Le travail des ouvriers ne sera donc pas interrompu. Ce n'est pas une chose de mince importance par le temps de misère actuel.

On ignore absolument les causes de l'incendie.

## UN MÉTÉORITE.

Le professeur Norkenskjold a découvert dans le Groenland occidental une masse de fer ovale mesurant 2 mètres à son grand axe et 4 mètres à son petit axe ; elle pèse 25 ton-

nes. Les opinions sont partagées sur l'origine de cette masse de fer que M. Norkenskjold n'hésite pas à considérer comme un gros météorite, origine extra-terrestre, par conséquent. La pierre trouvée dans l'île de Discoe est en ce moment transportée à Stockholm, au musée du roi.

## UN INVENTEUR.

Sir Francis Petit Smit, l'inventeur de l'hélice, — d'après les Anglais, — vient de mourir à South Kensington.

L'inventeur de l'hélice pour les Français, est Charles Dallery, qui s'en occupa en 1803, puis Frédéric Sauvage, mort pauvre en 1857.

Sir Francis Petit Smith est loin d'être mort ruiné.

C'est en 1836 qu'il prit un brevet pour une hélice, qu'il appliqua à un petit navire du port de 10 tonneaux. Deux ans après, il construisit le bateau à hélice l'Archimède, qui obtint un véritable succès. A la fin de 1869, son invention se trouvait appliquée à 570 navires de toutes classes de la marine royale et à 1,720 de la marine marchande.

En récompense de ses services, sir Francis avait obtenu de la reine Victoria le titre de chevalier avec une pension de 5,000 fr. ; en 1857, dans un banquet qui lui fut offert, il dut accepter un service d'argenterie d'une valeur de 70,000 fr., acquis par voie de souscription publique. A la fin de sa vie, sir Francis Petit était curateur du musée de Kensington.

## MESDAMES, SAVEZ-VOUS D'OU VIENNENT VOS CHIGNONS ?

Vous ignorez probablement, mesdames, d'ou viennent ces énormes chignons crépus, ou non, de toutes couleurs, de toutes grosseurs, dont vous vous montrez si fières et dont les coiffeurs font un commerce si lucratif ?

Tous ces chignons ont orné, pour la plupart, la tête des fakirs, espèce de moines indiens. Ils sont achetés dans l'Hindoustan pour une somme assez modique, et voici comment :

Les Indiens, hommes et femmes, qui se rendent en pèlerinage à la Magh-Mela, grand temple de Allahabad, près de Calcutta, laissent au dieu Brahma, en souvenir de leur voyage, leurs chevelures suspendues à de longues barres transversales disposées exprès dans le temple.

Les prêtres songent naturellement à s'en débarrasser, car ils savent que l'année suivante les fakirs apporteront une nouvelle chevelure qu'ils auront soignée et fait croître avec un respect tout religieux. Ils les vendent à des marchands qui les expédient en ballots pour l'Europe ; mais les prêtres ayant trouvé qu'il leur était plus avantageux de les vendre en bloc, une Société s'est formée, et ils lui ont cédé le droit de recueillir chaque année, dans le temple, toutes les chevelures moyennant une somme de 400 roupies (1,000 fr. environ).

Le nombre des pèlerins qui se rendent chaque année à Allahabad dépasse 200,000.

## Dernières Nouvelles.

Le Soir annonce qu'un envoyé de M. le ministre de la justice vient de partir pour Londres avec une mission particulière.

Le Bien public a reçu du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

« Le Bien public, dans son numéro d'hier, parle d'une centaine d'évasions qui se seraient produites parmi les déportés de la Nouvelle-Calédonie. Il ajoute « qu'au dernier conseil des ministres, cette affaire aurait été sérieusement traitée. »

« Cette nouvelle est absolument fautive, et les réserves dont le Bien public croit devoir l'entourer n'en laissent pas moins à sa publication un caractère de légèreté profondément regrettable. »

L'Evénement a reçu un communiqué le blâmant de reproduire la nouvelle donnée par le Bien public relativement à des évasions de la Nouvelle-Calédonie.

Le Soleil dit que le bruit que M. de Larcy songerait à donner sa démission est complètement faux.

On écrit de Bayonne :  
On assure que tous les pourparlers entre les belligérants autour de Bilbao ont échoué et que les hostilités vont reprendre.

Pour les articles non signés : P. G. BERT.

**Théâtre de Saumur.**

**Prochainement.**  
UNE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par  
**Mme FAVART**

Sociétaire et premier sujet de la Comédie-Française.

Avec une Compagnie d'Artistes des principaux théâtres de Paris.

PRIX DES PLACES : Avant-scènes, Loges de balcon, Balcon et Orchestre, 4 fr.; Premières Loges, Galerie, Parquet et Baignoires, 2 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. Le prix des autres places comme à l'ordinaire.

S'adresser, pour la location des loges, chez M<sup>me</sup> Thuau, lampiste, rue de la Comédie.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 61<sup>e</sup> fascicule, MAR à MÉD, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N<sup>o</sup> 4624. — 14 Avril 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M<sup>me</sup> Nelly Lieutier (suite). — Nos gravures: M. Beulé; — Les événements d'Espagne: Sommorostro; — Les robinets de distribution des eaux de la Vanne; — Les premières fleurs, par M. Adrien Moreau; Les fouilles de Troie et le trésor de Priam; — Le nouveau pont Saint-Germain; — Vases offerts à M. Thiers au nom des Français résidant au Japon; — Inauguration du monument de Santiago (Chili); — La sucrerie Peltier. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Echechs.

Gravures: M. Beulé. — Événements d'Espagne; — Le maréchal Serrano, commandant en chef des forces républicaines devant Bilbao; — Le général Primo de Rivera, blessé à l'attaque de San Pedro de Abanto. — L'arrivée des eaux de la Vanne à Paris: pose du robinet commandant la conduite principale. — Les premières fleurs, d'après M. Adrien Moreau. — Le trésor de Priam, découvert par M. Schliemann dans les fouilles entreprises sur

l'emplacement de l'ancienne Troie. — La reprise des grands travaux de Paris: panorama du nouveau pont de l'île Saint-Louis et du parcours du boulevard Saint-Germain. — Vases en bronze offerts à M. Thiers par les Français résidant au Japon. — Inauguration du monument commémoratif de l'incendie de l'église de l'Immaculée-Conception, à Santiago du Chili. — Nouveau système de sucrerie agricole de M. Peltier. — Rébus.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65.311.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalésicière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésicière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N<sup>o</sup> 78.364.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N<sup>o</sup> 68.471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalésicière l'a rajeuni. Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalésicière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésicière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMANON, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicière, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . .	59 57	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237 50	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	85 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	860	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	403 75	2 50	»
4 % jouissance 22 septembre. .	73	»	»	Crédit Mobilier. . . . .	291 25	1 25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	351 25	»	50
5 % Emprunt 1871. . . . .	95 20	»	»	Crédit foncier d'Autriche. . . .	512 50	1 25	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872. . . . .	95 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	340	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré. . . . .	95 20	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	510	1 25	»	Orléans. . . . .	281	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222 50	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	890	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	378 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	432 50	2 50	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	595	5	»	Est. . . . .	376	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	435	2	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1030	1 25	»	Nord. . . . .	281 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	295	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	811 25	»	3 75	Ouest. . . . .	276 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	261	»	1 50	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	518 75	1 25	»	Midi. . . . .	277	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3875	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes. . . . .	256	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	545	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	696 25	»	2 03	Vendée. . . . .	234 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	436 25	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	12 50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	465	»	»								

**GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 5 novembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	—
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

**ARTICLES DE MÉNAGE**

- Baignoires à gorge, grand modèle. . . depuis 45 » la pièce.
- Appareils hydrothérapeutiques avec pompe . . . . . 40 » id.
- Ceintures et gants à frictions. . . . . 6 » id.
- Peignoirs-éponge avec col. . . . . 11 » id.
- Suspensions de salle à manger avec lampe. . . . . 25 » id.
- Buffet de cuisine. . . . . 12 50 id.
- Fontaines à filtre. . . . . 5 25 id.
- Porte-bouteilles en fer (200 bouteilles). . . . . 11 » id.
- Services de table, porcelaine décorée (64 pièces) . . . . . 49 » le service.
- Services à dessert, porcelaine décorée (50 pièces) . . . . . 25 » id.
- Verres à pied. . . . . 25 la pièce.
- Carafes à eau. . . . . 60 id.
- Couteaux de table (avec boîte). . . . . 5 » la douz.
- Lavabos garnis, Bacs coniques pour fleurs, Vannerie, Balais d'appartement, Fourneaux, Meubles et Batterie de cuisine, Quincaillerie, Brosserie, Articles d'écurie, Lits, Literie, Tapis, Ameublements pour chambres à coucher, Salles à manger, Salons, etc., etc.

Collections réunies des Articles de Ménage, JARDIN, LITERIE, TAPIS, etc., etc.

**A LA MÉNAGÈRE**

Vaste et unique Établissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE PRIX FIXE MARQUÉ ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Expédition en France et à l'Étranger au compte de l'acheteur. (En France, contre remboursement.)

**ARTICLES DE JARDIN**

- Bancs de jardin. . . . . depuis 10 » la pièce.
- Bancs dits de square. . . . . 22 50 id.
- Chaises en bois rustique. . . . . 2 50 id.
- Chaises en fer, peintes. . . . . 5 50 id.
- Tables en fer, peintes. . . . . 5 25 id.
- Pompes de jardin, dites pompes à main. . . . . 6 50 id.
- Pompes d'arrosage, aspirantes et refoulantes, sur brouette en fer. . . . . 70 » id.
- Vases Médicis, fonte bronzée. . . . . 4 50 id.
- Coupes, fonte bronzée. . . . . 6 75 id.
- Jeux de tonneau avec palets. . . . . 11 » le jeu.
- Jeux de croquet (de jardin) polis. . . . . 13 » id.
- Caisnes à fleurs, en chêne peint. . . . . 2 75 la pièce.
- Stores en bois peint. . . . . 2 25 le mètre.
- Bancs de jardin avec tente, brevetés S. G. D. G.
- Gymnastique, Jeux, Outils et Ornaments de Jardin, Pompes d'épuisement, etc., etc.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE LES IMMEUBLES**

Ci-après.

Commune de Saint-Lambert-des-Levéés.

- 1<sup>o</sup> Le Pré-Puiguet, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares, entouré de fossés, joignant d'un côté M. Dumény et d'autre côté l'avenue de Belair.
- 2<sup>o</sup> Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Lévée-Neuve, contenant environ 2 hectares, joignant au levant la route de Vivy, au nord un chemin d'exploitation, au midi MM. Mauriceau et Lamotte, et au couchant M. de Rochequairie.
- 3<sup>o</sup> Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares, joignant au levant les prés du marais de Saint-Lambert et au couchant la route.

Commune d'Allonnes.

- 4<sup>o</sup> Le Pré-de-la-Cocuère, contenant environ 66 ares, joignant au nord M. Bequet, au couchant et au midi M. Lecoy.

Commune de Dampierre.

- 5<sup>o</sup> Une maison avec cour, jardin et servitudes, dite l'auberge du

Point-du-Jour, louée au sieur Duveau.

Commune de Parnay.

6<sup>o</sup> Quatorze hectares 56 ares 56 centiares de bois-taillis et bruyères, au Poteau-de-Larray. Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (99)

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE MAISON**

Sise au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Avec cellier, pressoir, beau jardin renfermé de murs avec espaliers, vignes en plein rapport.

UN BON BILLARD et ses accessoires.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BESNARD, à Tivoli, au Pont-Fouchard, ou à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire. (86)

**MAISON A LOUER**

Avec servitudes, cour et jardin.

S'adresser à M<sup>me</sup> TESSIÉ.

**A VENDRE**

**UN JOLI COUPÉ PRESQUE NEUF.**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour le 24 juin prochain,

**UNE MAISON**

Au centre de la ville,

Comprenant:

- Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;
  - Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;
  - Trois chambres de domestiques et greniers;
  - Cour, écurie et remise; caves.
- S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

